



Le 31 mars 2025

COMMUNE
DE
COBRIEUX
59830

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MARS 2025

Présents : Patrick LEMAIRE, Maire, Christophe THIEBAUT, Premier Adjoint, Sylvie DESTRIEZ, Lise MIGNON, Adjointes, Rufin COCHETEUX, Sylvie DEBRIL, Benoit LEROY, Chantal BAERT, Pascal DEHAEZE, Patrick LESAGE, Christophe VANHALST, Jean-Marc BOUCHEZ, Alain DECHAUME, Gérard NOCK et Rita TRINEZ.

Secrétaire de séance : Alain DECHAUME.

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025

Page 4 : Traitement du trottoir Grand'Rue, face à l'exploitation agricole Bio'Cense : Intervention de Sylvie DEBRIL qui demande de reprendre au procès-verbal sa remarque sur le sujet « traitement du trottoir Grand'Rue face à l'exploitation agricole ». Il est ajouté au procès-verbal :

« ...après avoir énuméré les nuisances occasionnées par le va-et-vient des camions pour les riverains. Sylvie DEBRIL demande si les travaux effectués auront également comme objectif de faire diminuer ces nuisances ».

Page 5 : Installation d'un « tri-flash » au niveau du carrefour Grand'Rue avec la rue des Prés : Le résultat du vote est erroné, corriger comme suit : 9 voix pour, 4 abstentions et 1 vote contre.

2 – Examen du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion :

Christophe THIEBAUT, Premier Adjoint, présente les écritures du Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2024 et commente les écritures principales. Il précise que ce travail a été réalisé en collaboration avec les membres de la commission finances, Rita TRINEZ et Benoit LEROY.

Christophe THIEBAUT démarre par la présentation de tous les documents et une explication des interconnexions entre eux. Il poursuit avec le tableau des échéances dues pour le remboursement des prêts en cours (ce tableau est joint au présent procès-verbal). Les intérêts d'emprunts sont remboursés dans la section fonctionnement sur la rubrique 66111, et le remboursement du capital dans la section investissement sur la ligne 1641.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 391 405.53 €

- Compte 6042 : sont repris les achats de prestations de service : mise à disposition de personnel, intervention sociétés Socotec, NFI (maintenance informatique), société BV Entretien, API Restauration... pour les principales : 83 590,76 €,
- Compte 60612 : poste dépenses en matière d'énergie, en diminution par rapport aux années précédentes, résultat des travaux de rénovation énergétique entrepris par la commune notamment sur 2024 avec la rénovation de la salle multi-activités : 7 622,64 €,
- Compte 60631 : dont une dépense sur ce compte qui aurait dû être inscrite au 6042 s'agissant plus d'une prestation : dépense de curage des fossés : 10 597,51 €,
- Compte 60623 : sont inscrites, notamment, les dépenses pour l'organisation des fêtes et cérémonies (boissons...) : 3 509,63 €,
- Compte 614 : loyer dû par la commune au CCAS pour le terrain occupé par l'école : 132,77 €,
- Compte 6156 : dépenses en matière d'entretien, notamment chaudière, pompe à chaleur... : 3 018,13 €,
- Compte 6162 : assurances obligatoire dommage : la dépense inscrite aurait plutôt dû être comptabilisé sur le compte assurances (6161 multirisques) : 2 536 €,
- Comptes 6168 : assurance juridique : pour rappel deux actions en justice sont en cours : notamment une pour le suivi des travaux d'aménagement des abords route de Cysöing pour lesquels la Société NORDTERRAIN est défaillante : 451,90 €,
- Compte 622 : paiement des frais d'avocats notamment au regard de nos 2 actions juridiques : 3 680,81 €,
- Compte 623 : principale dépense, le feu d'artifices : 1 951,80 €,
- Compte 624 : dépense en matière de transports scolaires vers la piscine : 687,50 €,
- Compte 739211 : paiement des attributions de compensation dues à la Communauté de Communes Pévèle Carembault : 13 442,94 €,
- Compte 65888 : inscription des frais d'adhésion au SIVOM et des Indemnités Journalières d'arrêt de travail perçues par la commune qui les a reversées aux agents concernés : 3 409,99 €.

Recettes de fonctionnement : 457 991.45 €

La commune étant bénéficiaire depuis plusieurs années dans la section fonctionnement, nous avons démarré l'année 2024 avec un excédent sur la ligne 002 de 612496,65 €.

Examen des principales recettes de fonctionnement perçues sur 2024 :

- Compte 6419 : remboursement des arrêts de travail du personnel dans le cadre des assurances statutaires : 6 302,12 €,
- Compte 7067 : encaissement des facturations aux parents pour l'utilisation des services périscolaires, cantine et garderie : 39 243,12 €,
- Compte 73111 : encaissement des recettes au titre des Impôts Locaux, Christophe THIEBAUT rappelle que pour l'exercice 2024, le Conseil Municipal avait décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition : 293 157 €,
- Compte 73118 : autres contributions directes, notamment la contribution sur l'énergie : 1 009 €,
- Compte 73141 : ACISSE d'Electricité : la CCPC touche le produit de cette taxe qu'elle reverse aux communes (ACISSE : impôts indirects perçus par la CCPC et reversés aux communes au taux de 70 %), les 30% restants nous seront versés sur l'exercice 2025 en plus de la taxe 2025 : 8 143,43 €,
- Compte 73223 : Droit de Mutation, la somme perçue en 2024 a été imputée au 741127 pour un montant de 23843,33 €, taxe payée lors d'une vente immobilière et reversée en partie aux communes.
- Compte 74111 : Dotation Forfaitaire des Communes versée par l'Etat pour un montant de 45 515.00 €.
- Compte 741121 : Dotation de Solidarité Rurale versée par l'Etat pour un montant de 11 283.00 €
- Compte 741127 : Dotation Nationale de Péréquation versée par l'Etat pour un montant de 13178 €. Le montant de 23843,33 € pour arriver à 37021,33 € aurait dû être repris sur la ligne 73223.

Soit, un résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 hors excédent issu des années précédentes :

- dépenses de l'exercice : 391 405.53 €
- recettes de l'exercice : 457 991.45 €,
- résultat de l'exercice : excédent sur l'année 2024 : +66 585.92 €

En intégrant l'excédent des années précédentes, notre résultat global de clôture 2024 :
 $612496,65 + 66585,92 = +679082,57 \text{ €}$.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 87 548,32 €

Examen des principales dépenses d'investissement :

- Compte 1641 : remboursement du capital des emprunts : 36 608,97 €,

- Compte 2131 : travaux de rénovation énergétique de la salle multi-activités : 37 666,76 €,
- Comptes 2151-2152 : travaux de marquage au sol sur voirie, respectivement : 1 309,68 € et 5 235,84 €,
- Compte 2156 : remplacement des extincteurs dans les bâtiments communaux : 1 201,04 €,
- Compte 2183 : remplacement matériel informatique mairie : 3 063,60 €.

Recettes d'investissement : 38 977,11 €

Comme pour la section fonctionnement, la commune étant bénéficiaire depuis plusieurs années dans la section investissement, nous avons démarré l'année 2024 avec un excédent sur la ligne 001 de 243640,50 €.

- Compte 10222 : remboursement de la TVA sur nos investissements passés : 23 062,40 €,
- compte 10226 : Taxe d'Aménagement, calcul effectué par la préfecture : 1 004,49 €,
- compte 1313 et 1328 : subventions d'investissement, une partie de la garderie par le Département et le marquage au sol pour les arrêts bus par la Région, respectivement 13 726 € et 1 184,22 €.

Soit, un résultat de la section d'investissement de l'exercice 2024 hors excédent issu des années précédentes :

- dépenses de l'exercice : 87 548,32 €,
- recettes de l'exercice : 38 977,11 €,
- résultat de l'exercice : déficit sur l'année 2024 : - 48 571,21 €.

Ce qui s'explique par une partie subventions perçues en 2023 pour des travaux que nous avons effectués en 2024, et le remboursement des prêts de la commune.

En intégrant l'excédent des années précédentes, notre résultat global de clôture 2024 :
 $243 640,50 - 48 571,21 = +195 069,29 \text{ €}$.

La section d'investissement à l'issue de l'année 2024 est toujours largement excédentaire.

Comme repris dans les documents joints, le capital restant dû pour l'ensemble des prêts de la commune est de 158 000 € environ. Avec l'excédent d'investissement à 195 000 € environ nous pourrions rembourser instantanément nos prêts. Ce qui indique un endettement maîtrisé de la commune.

Pour conclure, le résultat des comptes 2024 de la commune est donc à nouveau excédentaire pour l'année 2024 :

- Fonctionnement : +66 585,92 €,
- Investissement : -48 571,21 €,
- Total résultat compte 2024 pour Cobrieux : +18 014,71 €.

Ce qui nous permet de pouvoir reporter en 2025 des excédents dans chacune de nos sections :

- Fonctionnement : +679 082,57 €,
- Investissement : +195 069,29 €,
- Soit un excédent total sur 2025 : +874 151,86 €.

Cela nous permet dans le futur de pouvoir imaginer des investissements, sans avoir recours à des prêts bancaires.

Christophe THIEBAUT ayant terminé sa présentation et ses explications, Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal le Compte Administratif 2024 du Maire et l'Affectation du Résultat au Budget Primitif 2025.

A l'unanimité, soit 14 voix : Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Compte Administratif 2024 et l'affectation du résultat au Budget Primitif 2025 sont approuvés.

3 – EXAMEN DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Christophe THIEBAUT, qui présente le projet de Budget Primitif 2025, travail réalisé en collaboration avec les membres de la commission finances (Rita TRINEZ, Benoit LEROY et lui-même).

En préambule, Christophe THIEBAUT explique que chaque section investissement et fonctionnement doit obligatoirement être équilibrée en dépense et en recette.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Section d'Investissement Dépenses :

Le montant des dépenses inscrites s'élève à 221 069.29 € dont 58 569.29 € inscrit au 21758 (équilibre de la section).

Détail des postes les plus importants en dépenses prévues en provision :

- compte 1641 : remboursement du capital des prêts : 40 000 €,
- compte 2131 : 40 000.00 € en bâtiments publics, sont prévus notamment des travaux de couverture pour la médiathèque,
- compte 2152 : 30 000.00 € en installation de voirie, sont prévus notamment des travaux de restructuration d'un chemin rural, travaux sur trottoirs..., ces travaux sont subventionnés au titre des Fonds de Concours portés par la Communauté de Communes,
- compte 2157 : 20 000.00 € en matériel et outillage, pour peut être remplacé le véhicule de la commune,
- compte 21758 : 58 569.29 € représentant l'équilibre de section à section
- compte 203 : 20 000.00 € en frais d'études, pour accompagner la réflexion sur le presbytère.

Section d'investissement Recettes :

Détail des postes les plus importants en recettes prévisionnelles attendues pour un montant de 221 069.29 €

- compte 001 « solde d'exécution » : 195 069.29 €, c'est-à-dire notre excédent de 2024,
- compte 10222 : principales recettes inscrites : encaissement du Fonds de Compensation de la TVA et les subventions attendues sur les travaux ci-dessus énumérés : 10 000 €,
- compte 1328 : subventions d'équipements demandées pour les dossiers de travaux inscrits en dépenses d'investissement, dans le cadre des fonds de concours de la CCPC : 14 000 €.

La section d'investissement, Budget Primitif 2025, s'équilibre en recettes et en dépenses à 221 069.29 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Section de Fonctionnement Dépenses :

Le montant des dépenses inscrites s'élève à 1 141 591.57 € dont 635 891.57 € inscrits au compte 615221 pour respecter l'équilibre de la section de Fonctionnement.

Détail des principales dépenses prévisionnelles inscrites :

- compte 6042 : 120 000.00 € dont achat de prestation de service comme la restauration scolaire, la maintenance informatique, le contrôle sécurité des bâtiments publics et système de secours ou d'alerte, la prestation restauration scolaire...
- compte 60612 : 15 000.00 € factures d'énergie
- compte 615221 : 635 891.57 € (équilibre sur l'exercice)
- compte 6411 et 6413 : 120 000.00 € charges de personnels titulaires et non titulaires, impôts assimilés, charges de sécurité sociale et diverses charges
- compte 65311 : 40 000 € pour les indemnités des Elus, équivalent aux années précédentes,
- compte 6553 : 28 000 € pour la cotisation au Service Incendie,
- compte 66111 : 3 600.00 € charges financières dont remboursement des intérêts des prêts en cours.

Section de Fonctionnement Recettes :

Détail des postes les plus importants en recettes de fonctionnement inscrites, total de la section 1 141 591.57 € dont :

- compte 002 : 679 082.57 € d'excédent de fonctionnement reporté

- compte 73111 : 305 109 € d'impôts directs locaux (sans augmentation du taux des Taxes Locales)
- le chapitre 74 reprenant les comptes émanant pour la plupart de l'Etat : 77 050.00 € de dotations diverses.

La section de Fonctionnement dépenses et recettes s'équilibre à 1 141 591.57 € dont 635 891.57€ de dépenses inscrites au 615221 pour respecter l'équilibre des sections.

Le Budget Primitif 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement : à 1 141 591.57 €
- en section d'investissement : à 221 069.29 €.

Jean-Marc BOUCHEZ, demande si suite au vol dans les ateliers communaux le matériel a été remplacé ?

Monsieur le Maire confirme, sur 2025 sera acheté le matériel manquant.

Vote du taux d'imposition des Impôts Locaux pour l'exercice 2025

La commission finances a examiné plusieurs scénarios :

- pas d'augmentation ; augmentation +0.5 % ; +1 % ; +2%.

Christophe THIEBAUT commente et explique le tableau, remis à chaque Elu, détaillant le montant attendu pour chaque scénario. Il explique que les membres de la commission, vu la situation financière de la commune, propose de ne pas augmenter pour cette année encore le taux d'imposition.

Il précise que même sans augmentation des taux d'imposition, les bases fournies par l'Etat présentent toujours une augmentation, donc la recette fiscale augmente alors que la commune opte pour la stabilité des taux.

Plusieurs Elus proposent d'informer la population du choix du Conseil Municipal. Monsieur le Maire confirme que cette information sera donnée aux habitants.

En conclusion, il est proposé au Conseil Municipal de valider le gel des taux pour l'exercice 2025.

Taux en vigueur :

- Taxe Foncière Bâtie : 47,42 %,
- Taxe Foncière Non Bâties : 54.73 %,
- Taxe d'Habitation : 24.24 %.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Définition des Subventions de Fonctionnement accordées aux Associations

Monsieur le Maire commente les choix proposés par les membres de la Commission des Finances :

- Amis de COBRIEUX : subvention 2024 = 150.00 €, il est proposé de verser pour 2025 : 200.00 €
- Association des Parents d'élèves : subv.2024 = 150.00 € il est proposé de verser 2025 : 200.00 €
- LUDOPITAL : subvention 2024 = 100.00 € il est proposé de verser pour 2025 : 150.00 €
- ATD Quart Monde ou autres associations retenues : subv équivalente au montant représenté par les colis offerts aux Aînés remis à l'association (calcul nombre de colis « remis » X par montant du colis de l'année)
- St Historique du Pévèle : subvention 2024 = 50.00 € il est proposé de verser pour 2025 : 50.00 €
- Association Cat'Nat : subvention 2024 = 100.00 € il est proposé de verser pour 2025 : 150.00 €

Soit un total prévisionnel de 750.00 € de subventions versées + le montant représentant le montant des colis offerts.

A la demande de certains Elus, Sylvie DESTRIEZ précise que les membres de la Commission en charge de la confection du colis des aînés n'ont pas encore choisi le prestataire. Le Conseil Municipal sera tenu informé.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le vote des subventions telles que définies ci-dessus. A l'unanimité le Conseil Municipal approuve.

Jean-Marc BOUCHEZ demande la parole avant de valider les propositions de subventions. Il évoque le projet de Étienne BALY un Coberlois, qui a animé une présentation de son projet : gravir plusieurs montagnes composant la chaîne de l'Himalaya. M. BALY représente une association qui a pour objectif d'aider un jeune atteint d'une maladie orpheline.

Jean-Marc BOUCHEZ demande si la commune, dans le cadre des subventions, pourrait étudier le versement d'une somme « symbolique », pour cette année seulement, dans la mesure où M. BALY pourrait la remettre directement au Président de l'Association dénommée « pour le sourire de Noé ». La subvention pourrait être de l'ordre de 100.00 € ou plus ou moins, propose Jean-Marc BOUCHEZ.

Après discussion, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 100.00 € à l'Association « Pour le sourire de Noé ».

Examen de l'ordre du jour complémentaire transmis le 22 mars :

1 – Cotisation Syndicale année 2025 Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Monsieur le Maire explique : la commune doit s'acquitter d'une cotisation syndicale annuelle au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Deux options :

- soit le Conseil Municipal accepte la fiscalisation de la cotisation syndicale pour l'année 2025,
- soit le Conseil Municipal refuse et transmettra copie de la délibération du Conseil Municipal au SIDEN-SIAN.

Le montant de cette cotisation s'élève à 2 755.00 € et est inscrite au BP 2025.

Après ces explications Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le paiement de cette cotisation au BP 2025.

A l'unanimité les Elus approuvent.

2 – Subvention accordées aux Associations :

Dans le cadre des dépenses inscrites au Budget Primitif 2025, les subventions attribuées aux associations ont été examinées et entérinées.

3 – Adhésion de la commune à la convention de participation à la protection sociale complémentaire souscrite par le CDG 59 dans le domaine de la santé.

Monsieur le Maire expose : jusqu'au 31 décembre 2024, les communes n'étaient pas tenues de participer financièrement à la protection sociale complémentaire des agents communaux.

La participation de la commune est devenue obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la prévoyance et 2026 pour la santé.

La participation est versée soit directement à l'agent soit à l'organisme assureur retenu (sous réserve de l'adhésion de l'agent).

Le Centre de Gestion propose aux communes une convention d'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire souscrite par le CDG 59 dans le domaine de la santé ainsi que dans le domaine de la prévoyance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer aux conventions de participation proposées par le CDG pour la santé et la prévoyance.

Pour la santé : Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 60.00 € pour la cotisation santé et à hauteur de 10.00 € pour la prévoyance.

La mise en place s'effectue par étape : première étape : présentation au CDG du projet d'écriture des conventions.

Vote :

- pour la Santé : participation à hauteur de 60.00 € de la cotisation : par 14 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Municipal valide la participation de la commune à hauteur de 60.00 € pour la part santé ;

- pour la Prévoyance : participation à hauteur de 10.00 € de la cotisation : par 14 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Municipal valide la participation de la commune à hauteur de 10.00 € pour la prévoyance.

4 – Contrats d’assurances statutaires signés entre la Commune et le Centre de Gestion du Nord, autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signature des contrats 2025-2028

Monsieur le Maire expose : la commune est accompagnée par le Centre de Gestion du Nord dans le cadre de l’assurance statutaire : prise en charge des arrêts maladie, notamment.

Les contrats en cours arrivent à échéance, il y a lieu de les renouveler pour une période de 3 années.

Après avoir entendu, le Conseil Municipal par 14 voix pour et 1 contre, autorise Monsieur le Maire à signer les contrats d’assurance statutaire signés entre la commune et le Centre de Gestion du Nord pour les années allant de 2025 à 2028.

5 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signature de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Pévèle Carembault et la Commune de COBRIEUX pour l’évolution du réseau Graines de Culture

L’évaluation pour la commune de COBRIEUX est « 3 étoiles ».

Une convention écrit les obligations et devoirs des parties concernées (notamment en matière de chauffage, assurances, nombre d’heures d’ouverture, facilité apportée aux bénévoles...)

Après ces explications, Monsieur le Maire demande aux Elus de l’autoriser à signer la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Pévèle Carembault et la Commune de COBRIEUX pour l’évolution du réseau Graines de Culture.

A l’unanimité, les Elus approuvent et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.

6 – Tour de table des commissions

Point sur la communication

Lise MIGNON rend compte des travaux en cours : élaboration et mise en page du prochain « Petit Coberlois » qui devrait paraître fin avril ;

Et informe de la mise à disposition sur le site, à compter du 10 avril prochain, du suivi du voyage effectué par Monsieur BALY, Coberlois.

Christophe THIEBAUT propose d’écrire la présentation du Budget Communal qui paraîtra dans le prochain numéro du Petit Coberlois.

Jean-Marc BOUCHEZ informe le Conseil Municipal de la sortie du livre écrit par Yves ABELE et propose d’insérer d’un focus sur le thème de « l’activité d’écrivain de Yves ABELE ».

Point sur l’animation

*** Pièce de Théâtre**

Sylvie DESTRIEZ rappelle l’animation portée par les Rencontres Culturelles en Pévèle : pièce de théâtre intimiste, 2 séances organisées le samedi 22 mars après-midi. Le taux de présence était satisfaisant et les participants ont apprécié.

Rita, présente, précise que les enfants ont bien apprécié ce spectacle.

Sur chacune des séances, ce sont 25 à 27 personnes qui ont participé.

* **Animation** : prévue pendant les vacances scolaires : jeudi 14 avril 2025 au matin.

*** Créneaux ouverture Médiathèque :**

Un créneau vient s’ajouter aux horaires d’ouverture de la Médiathèque : mardi de 17 heures 30 à 19 heures. Pour le moment ce créneau est en étape « test », si la permanence est fréquentée régulièrement, il sera pérennisé.

Point sur le dispositif CADA : Communauté des Aînés

Sylvie DEBRIL rend compte du suivi des actions menées par la Communauté des Aînés « CADA » et invite les Elus à se rendre sur le site de la CCPC où chacun pourra s'informer sur le travail réalisé.

Elle évoque également un problème important que rencontrent les personnels aidants : le logement. La CADA réfléchit à intégrer ce point dans leur convention et à des solutions qui pourraient être présentées. A suivre.

Les Jardiniers

Les Jardiniers bénévoles reprennent leurs activités, explique Jean-Marc BOUCHEZ. Pour le moment les travaux menés portent sur la taille.

Fabrication de « piège à frelon asiatique »

Suivi du dépôt des dossiers de demande de subvention au titre des Fonds de Concours

Monsieur le Maire rend compte : les dossiers ont été présentés en Conseil Communautaire et ont reçu un avis favorable.

La commune peut engager les travaux.

7 – Questions diverses

7.1 - Suivi dossier : ligne ferroviaire Ascq-Orchies

Pour répondre aux besoins de déplacements des habitants vers la métropole lilloise, développer l'usage du vélo, réduire l'impact environnemental du transport, 15 maires des communes traversées ou limitrophes de cette liaison ont présenté et soutiennent un nouveau projet de mobilité sur cette ancienne ligne SNCF.

Ce projet propose dans un premier temps un transport sur rail SNCF avec des navettes autonomes du métro de Villeneuve d'Ascq jusque Cysoing et l'aménagement d'une voie cyclable entre Cysoing et Orchies. Dans un 2^e temps une prolongation de la voie ferrée jusqu'à Orchies.

La maire de Genech (CCPC) et le maire d'Anstaing (MEL), interlocuteurs sur ce projet, souhaitent avec l'ensemble des maires lancer l'étude de cette proposition et de son financement.

7.2 – Stationnement camions sur la voie devant le 19 Grand Rue

Sylvie DEBRIL demande si une solution a été trouvée avec l'exploitant pour le stationnement des camions devant la ferme LEROY du fait des risques et nuisances associés. Christophe THIEBAUT indique qu'il doit s'entretenir avec Emile LEROY l'exploitant de la ferme Bio Cense pour trouver une solution.

7.3 – Projet de poney-club sur la commune

Intervention de Sylvie DEBRIL qui dit avoir été interpellée par des habitants qui s'interrogent sur ce projet. Elle demande si des renseignements peuvent être communiqués afin que les Elus qui seraient questionnés puissent répondre.

Christophe THIEBAUT présente l'idée portée par le nouveau propriétaire. Rien n'est déposé officiellement. A date l'idée présentée n'est pas conforme au PLU et n'est pas cohérente en terme de sécurité avec l'accès à la parcelle.

A suivre.

7.4 – Travaux construction 13 B Petite Rue

Jean-Marc BOUCHEZ fait remarquer la dégradation du trottoir face à la construction en cours, 13B Petite Rue.

Christophe THIEBAUT répond avoir rencontré le propriétaire, une reprise du trottoir à la fin du chantier sera réalisée : mise en œuvre d'enrobés sur la partie entrée du terrain et remise en état du pavage sur toute la partie « touchée » par le chantier. Obligation de remplacement des pavés cassés ou endommagés est donnée aux propriétaires.

Christophe THIEBAUT informe le Conseil Municipal des dispositions mises en place pour la sécurisation des enfants fréquentant la cantine : quand des travaux impactent le trajet des enfants le personnel a la consigne de passer par la Grand'Rue pour accéder à la salle communale.

7.5 – rue du Hautmont tenue du marquage au sol

Lise MIGNON fait remarquer l'effacement anormal du marquage au sol rue du Hautmont. En effet, ce marquage a été refait il n'y a que quelques temps mais est déjà dégradé. Elle interroge sur les actions possibles pour la commune. Christophe THIEBAUT indique que la société doit repasser pour refaire la partie endommagée.

A suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Maire,
Patrick LEMAIRE**



